

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

-----  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2018**

Membres en exercice :	19
Présents :	19
Absent :	0
Procurations :	0
Votants :	19
Date de convocation :	07/11/2018

Séance du jeudi 22 novembre 2018 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS :**

Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Maryse LESCURE, Jean-Charles MAGGIORANI, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER

**SECRETAIRE :**

**Alexandre DENEITS**

Monsieur le Maire Jean GAILLARD a présenté sa démission auprès de Mme la Préfète, qui a été acceptée le 9 novembre 2018, courrier reçu le 12 novembre 2018 par la Mairie de Pavie.

Monsieur Jacques FAUBEC, Maire suppléant, a eu la charge de convoquer le conseil pour l'élection du Maire et des adjoints.

**1) Election du Maire suite à démission - Délibération n° 2018-064**

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur GAILLARD, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant de maire de Pavie prend la présidence du Conseil municipal au titre de doyen de l'assemblée en vue de procéder à l'élection du Maire.

Il propose de désigner Monsieur Alexandre DENEITS, benjamin du Conseil municipal comme secrétaire.

Monsieur DENEITS est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 ;

Après s'être assuré que le quorum est atteint ; Mme Christèle DEGRAEVE et M. Philippe SENTEX sont désignés assesseurs.

Deux candidatures au poste de Maire ont été reçues :

- 1 – Monsieur Patrick NAUD
- 2 – Monsieur Jean-Michel BLAY

Après un appel à d'autres candidatures, il est constaté qu'il n'y a pas de candidatures supplémentaires au poste de Maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sur papier blanc et sous enveloppe fermée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultat du vote :**

BLAY : 15

NAUD : 4

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

**Monsieur Jean-Michel BLAY ayant obtenu la majorité est élu à la fonction de Maire.**

Monsieur Jean GAILLARD remercie les élus, le personnel communal et les Paviens pour leur confiance. Il ajoute que sa fonction de Maire était de plus en plus difficile mais a toujours été exaltante. Il souhaite bonne chance au nouveau Maire.

## **2) Création de postes d'adjoints au maire - Délibération n° 2018-065**

Par conséquent Monsieur Jean-Michel BLAY en tant de Maire de Pavie prend la présidence du Conseil municipal en vue de procéder à la création de postes d'adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq (5) adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents :**

- d'approuver la création de cinq (5) postes d'adjoints au maire.

**Résultat du vote :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Deux listes d'adjoints au Maire ont été reçues :

Liste n°1 :

Jacques FAUBEC  
Janine BOUBEE  
Gilbert PAGNON  
Claudine CARAYOL  
Jean-Marc REGNAUT

Liste n°2 :

Patrick NAUD  
Christèle DEGRAEVE  
Jean-Charles MAGGIORANI  
Corinne PECH

### **3) Election des adjoints au Maire - Délibération n° 2018-066**

M. le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire invite le Conseil municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints.

Il est constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ont été déposées.

Ces listes ont été jointes au procès-verbal.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote, sur papier blanc et sous enveloppe fermée.

#### **Résultat du vote :**

Liste BLAY : 15

Liste NAUD : 4

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Par conséquent :

Monsieur Jacques FAUBEC est élu 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Madame Janine BOUBEE est élue 2<sup>ième</sup> adjointe au Maire

Monsieur Gilbert PAGNON est élu 3<sup>ième</sup> adjoint au Maire

Madame Claudine CARAYOL est élue 4<sup>ième</sup> adjointe au Maire

Monsieur Jean-Marc REGNAUT est élu 5<sup>ième</sup> adjoint au Maire

Pour information les délégations suivantes seront données aux adjoints :

Monsieur Jacques FAUBEC : Affaires Générales, sécurité, prévention des risques, assainissement

Madame Janine BOUBEE : Logements et affaires sociales

Monsieur Gilbert PAGNON : Voirie et Travaux

Madame Claudine CARAYOL : Finances

Monsieur Jean-Marc REGNAUT : Associations, jeunesses et sport

Pour information trois conseillers délégués seront nommés :

Monsieur Jean-Marc AUTIE aux affaires scolaires

Mme Lucie BOURGADE au Marché et aux commerces

Et Monsieur Alexandre DENEITS aux Bâtiments communaux.

#### **Questions diverses :**

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 28 novembre 2018. Il y sera abordé les sujets suivants : délégations au Maire, actualisation des commissions municipales ou la représentation aux divers organismes.

La prochaine commission des finances se tiendra le lendemain à 18h.

Discours du Maire :

Monsieur le Maire remercie Jean GAILLARD qui continuera à représenter la commune dans l'agglomération.

Monsieur le Maire remercie les élus et les agents.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.*